Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire

Band: 31/1940 (1940)

Rubrik: Chronique scolaire de la Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des hautes autorités militaires, la plupart des professeurs mobilisés ont pu donner la majeure partie de leur enseignement. Des congés ont été accordés aux étudiants, de façon à leur permettre de suivre les cours pendant une partie du semestre précédant leurs examens. Si la mobilisation se prolongeait, les études de beaucoup de candidats en souffriraient certainement ; mais chacun comprend que les nécessités de la défense du pays passent avant tout.

L.-A. D.

Chronique de la Suisse allemande.

I

Les lecteurs de l'*Annuaire de l'Instruction publique* ne m'en voudront pas, j'espère, de consacrer de nouveau la première partie de ma Chronique du mouvement pédagogique en Suisse allemande, à *une affaire*. J'y suis tout naturellement amené par les circonstances. Les conflits, comme il en éclate chaque année quelques-uns dans notre petit pays, entre un membre du corps enseignant et les autorités dont il dépend, sont « intéressants », en dépit de ce qu'ils ont nécessairement de personnel, dans la mesure où des questions de principe y sont impliquées. Cela justifie le retentissement qu'ont eu naguère les affaires Feldmann et Bernoulli, la première surtout, et celui que vient d'avoir et aura sans doute encore le cas de M. Otto Pfändler, maître primaire et conseiller national saint-gallois. Il ne s'agit plus cette fois de savoir jusqu'où un professeur peut aller dans l'affirmation de ses opinions politiques, mais si la qualité d'instituteur peut entraîner certaines restrictions dans l'exercice des droits civiques. On voit que le problème est d'importance. Voici les faits.

En automne 1939, M. Otto Pfändler, porté comme candidat sur la liste du parti indépendant, fut élu député au Conseil

Chronique scolaire de la Suisse romande.

Fribourg.

Notre chronique de 1940 ne saurait garder le silence sur la gravité du trouble apporté, dans le domaine de l'école, par la conflagration qui, depuis un an, enserre notre patrie, cet îlot de la paix, libre toujours, et si providentiellement protégé. Il ne peut, toutefois, être question d'aborder ici tels sujets d'ordre semi-politique et scolaire qui semblent trouver un regain d'actualité, comme ce vaste thème de l'« éducation nationale » qui défraya tant de débats et dont notre « Annuaire » s'est occupé, dans son tome de 1916, sans prétendre satisfaire l'opinion en notre Suisse « une et diverse ».

Limitons-nous donc à signaler les moyens adoptés pour parer au désarroi provoqué par la mobilisation de l'armée, dans les écoles primaires privées de leurs maîtres retenus sous les drapeaux ou de leurs locaux réquisitionnés pour les besoins du cantonnement des troupes. Les mesures appliquées, dès la réouverture des classes, en septembre 1939, ont été sanctionnées ou régularisées en vertu d'un arrêté du 22 novembre, fixant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat atteints par les convocations militaires. Un chapitre du dit arrêté renferme les clauses intéressant les instituteurs mobilisés et leur remplacement. On y lit, entre autres :

« Le personnel enseignant des écoles publiques est tenu de remplacer gratuitement les instituteurs en service militaire partout où le système de la demi-fréquentation peut être établi.

» Dans les localités où le « binage » n'est pas possible, il est pourvu à la desservance scolaire par des remplaçants, qui sont rétribués selon les dispositions réglementaires en usage. »

L'arrêté a admis, en outre, le partage par moitié, entre les communes et l'Etat, des frais de suppléance excédant les normes légales, tant qu'une caisse de compensation ne sera pas créée. Cette institution et les multiples arrangements pris sur la base de l'arrêté ont produit les fruits attendus et, dans l'ensemble, la

marche des écoles, si profondément perturbée, tout d'abord, retrouva bientôt son élasticité d'antan. Aussi bien, le Directeur de l'instruction publique daigna-t-il le constater en adressant, par la voie du « Bulletin », ses vœux de Nouvel-An à la grande famille pédagogique fribourgeoise :

« Nous avons, ajouta-t-il, une pensée particulière pour ceux qui, sous les armes, donnent l'exemple du devoir fièrement et joyeusement accompli.

» Notre merci très spécial et nos vives félicitations s'en vont à tous ceux et à celles qui, sans ménager leurs peines et leur santé, ont assumé la tâche de suppléer à l'absence de leurs collègues mobilisés, afin que notre jeunesse ne soit point abandonnée à elle-même, et qui, à l'arrière, s'ingénient à maintenir un niveau optimiste et à rendre l'entr'aide et la charité plus efficaces. Ils servent ainsi le pays d'une façon non moins méritoire et non moins utile. »

L'allusion du chef de notre corps enseignant au concours de l'« arrière » vise assurément les œuvres du soldat auxquelles maintes écoles se sont associées, notamment : la préparation si opportune de sous-vêtements et la collaboration des élèves aux ventes et collectes organisées au profit de l'armée.

Indépendamment de la cueillette des vieux papiers confiée, à Fribourg, aux jeunes éclaireurs et si bien conduite qu'elle produisit la somme de 1400 francs attribuée au service de distribution gratuite de lait pasteurisé dans les écoles, notre ville possède d'autres annexes qui méritent de plus en plus l'adhésion des familles : soupes scolaires, vente de la Saint-Nicolas en faveur des enfants pauvres, œuvre des galoches, colonies de vacances et, surtout, la mutualité scolaire qui groupe aujourd'hui plus de 24 000 élèves, soit à peu près l'effectif des écoles publiques du canton. Cette institution dont la marche fut, d'abord, assez houleuse, peut entrevoir, maintenant, un avenir plein de promesses, à en juger par le seul sommaire des soldes de bilan dans les caisses régionales accusant, à la clôture des comptes 1939, un surplus de 55 590 fr.

Plus, peut-être, que les écoles rurales, nos classes urbaines, secondaires en particulier, ont pâti des effets de la mobilisation. Dès l'ouverture de son semestre d'hiver, l'*Ecole secondaire de Bulle* a été mise en face d'un maximum d'entraves. Son directeur, élu de la veille, inaugura si bien ses fonctions, qu'il réussit à disposer de locaux de fortune, à suppléer, par une excellente équipe, son corps enseignant mobilisé en entier, et à procurer aux élèves la possibilité de doubler le cap d'une année d'études quelque peu compromise à sa réouverture.

L'*Ecole secondaire professionnelle des garçons*, à Fribourg, s'est maintenue, avec 240 élèves, au niveau honorable atteint depuis deux lustres. L'autorité locale lui manifesta sa satisfaction, en votant, l'an dernier, la construction d'un bâtiment répondant aux vœux légitimes des maîtres et de leurs élèves. L'édifice s'élève vaste et pratique et l'on compte qu'il offrira dès janvier prochain de nombreuses salles propres à développer encore le magnifique essor pris par cette institution.

Son pendant en notre ville, l'*Ecole secondaire des jeunes filles*, aurait pu célébrer, au début de cet exercice, l'anniversaire de sa fondation en 1850. D'aucuns ont regretté, en cette occurrence, qu'on ait abandonné une tradition très ancienne et, pour plusieurs motifs, chère à cette école. En renonçant à imprimer le catalogue de cette année, palmarès et compte rendu réunis, on a interrompu la série respectable d'une publication étroitement liée au renom de l'établissement. Ayant évoqué les événements qui ont marqué dans la vie de l'école et de ses sections, durant l'année écoulée, la directrice, Mlle Dr Dupraz, termina son rapport par de justes considérations sur la formation que, plus que jamais, il importe de donner aux futures épouses et mères de famille. Ces pages éloquentes méritaient mieux que quelques copies dactylographiées. N'éveillent-elles pas le souvenir de trente et quelques comptes rendus rédigés par un prédécesseur avec la sagacité et l'élégance qui caractérisaient sa prose et que, pour le bonheur de l'école, on se plaît à retrouver dans les rapports directoriaux d'aujourd'hui. Ainsi, en exposant les impatientes aspirations à un prétendu « ordre nouveau », Mlle Dupraz y oppose tout simplement l'ordre chrétien et en montre l'application dans la mise en œuvre de la devise de sa maison : « Servir de notre mieux, à la garde de Dieu ! »

Toujours sur le terrain de l'éducation féminine, il ne paraîtra pas superflu de rappeler l'effort tenté depuis 40 ans pour introduire et populariser chez nous *l'enseignement ménager*. Une étude publiée par l'« Annuaire » a décrit la lutte entreprise à l'endroit de l'application de la loi, la première en Suisse, qui rendait obligatoire la fréquentation des écoles ménagères, soit des cours complémentaires pour jeunes filles. La formation pratique de la femme a enfin cause gagnée. Des 75 cours prévus au plan originel, dix, tout au plus, restent à établir. Saluons ici les facteurs de cet incontestable progrès : l'*Ecole normale ménagère* qui a préparé le personnel enseignant, et les inspectrices de naguère, à qui revient l'honneur d'avoir, contre les vents contraires, ouvert plus de soixante écoles ménagères, préparant ainsi la voie aux futures et ultimes réalisations.

Les maîtres de l'enseignement primaire reçoivent leur formation à l'Ecole secondaire des filles ainsi que dans plusieurs instituts reconnus, et à l'*Ecole normale des instituteurs*, à Hauterive. Cet établissement va subir une éclipse de deux ou trois ans. Onze candidats, formant la quatre-vingtième des promotions admises à l'Ecole normale depuis son ouverture en 1858, ont obtenu leur brevet de capacité. Ils sont allés augmenter la réserve de postulants devenue pléthorique et dont on prévoit l'épuisement vers 1945. Entre temps, l'Ecole, dont l'activité n'est que suspendue, ouvrira ses portes à une première série d'admissions et poursuivra, l'effectif des quatre cours étant devenu complet, l'œuvre de la préparation des instituteurs fribourgeois de l'avenir. La cérémonie de clôture fut ouverte, en juillet, par la lecture du rapport du directeur, M. l'abbé Fragnière, à qui le chef du dicastère de l'Instruction publique exprima la reconnaissance de l'autorité supérieure pour ses dix années d'une complète sollicitude aux intérêts de l'Ecole et à la formation des aspirants-instituteurs. M. Fragnière s'était plu, dans son compte rendu, à faire revivre les traits saillants d'un long passé et les mérites des membres d'un corps professoral qui ont honoré leur carrière et concouru à l'œuvre essentielle de l'Ecole normale. Il manifesta, en particulier, sa gratitude à M. le Dr Dévaud, son devancier à Hauterive, cet ami constant de notre école fribourgeoise qui enseigne la pédagogie à l'Université et ne cesse de bien mériter de notre haut institut par des œuvres de valeur toujours mieux appréciées.

La suppression temporaire des cours à Hauterive n'a pas laissé d'éveiller de chers souvenirs au sein de notre monde pédagogique. Mais l'accueillante demeure peut se glorifier de services plus longs encore. Le « Regeste de l'abbaye » où Mgr Guny a consigné 2218 faits relatifs au couvent et à ses hôtes cisterciens jusqu'à la fin du moyen âge, témoigne de la richesse de ses annales. Nous ne pouvons nous défendre d'en souligner les dates capitales. Etabli vingt ans avant la fondation de Fribourg, par le sire de Glâne, dernier du nom, le couvent fut supprimé sept siècles plus tard (1848) ; mais sa mémoire resta longtemps bénie en notre pays de Nuithonie. Une éphémère école d'agriculture lui succéda en 1850, tôt remplacée par l'école normale. Le second aumônier de cet établissement quitta bien vite l'aimable asile pour devenir l'homme d'œuvre, le chanoine Schorderet, dont Fribourg célébrait récemment le centenaire de naissance. Son remplaçant immédiat à Hauterive sera l'abbé Horner, professeur de pédagogie à l'Université qui vit toujours dans la pensée des moins jeunes serviteurs de notre école populaire, comme « l'ami de l'enfance », titre évocateur qu'il s'est donné lui-même et dont il s'était rendu digne.

L'appel du pays à ses défenseurs eut un retentissement plus profond en nos instituts d'études supérieures. Si le *Technicum* ne connut pas de réduction du nombre de ses élèves, il en est allé différemment au Collège et à l'Université.

Au *Collège Saint-Michel*, un déficit du quart s'est produit sur l'effectif du précédent semestre, savoir : 150 étudiants de France, 55 de Suisse et 20 d'autres pays. Dans son discours de clôture, le Recteur loua fort le bon esprit des élèves disposés à se prêter aux services supplémentaires recommandés par l'autorité militaire et les œuvres du soldat. Il leur donna, semble-t-il, une manière de consigne en ouvrant son littéraire et vivant compte rendu par l'opportune interprétation d'une pensée de Claudel : « La jeunesse est faite pour l'héroïsme ! »

Après avoir rappelé que l'établissement est, depuis longtemps, à l'étroit dans son antique installation, le Recteur fit remarquer avec satisfaction que le Collège, devenu acquéreur du Lycée, pourra prochainement occuper cet édifice où, durant un demi-siècle, s'est donné l'enseignement de trois Facultés. « Dans le Lycée devenu libre, — observa-t-il encore, — nos étudiants se souviendront de son illustre passé et trouveront un motif de plus de se livrer avec ardeur au travail, entrevoyant, au delà du Collège, les études supérieures.

Sans autre transition, nous noterons que l'*Université* a partagé avec le Collège la défaveur d'un recrutement anormal. La statistique du semestre d'été 1940 constate, en effet, que sur 1045 inscriptions enregistrées l'année précédente, 285 ont disparu dont les deux tiers affectent la seule participation française. A l'évidence, cet accident ne menace point l'avenir. Il n'a, par exemple, compromis en rien le succès d'une manifestation estudiantine dont Fribourg, à chaque décennie, fête joyeusement le retour et qui a groupé dans nos murs, en juillet, plus de mille délégués des quarante sections composant la « Société des étudiants suisses ». L'un des actes importants de leur assemblée fut la conférence fort goûtée du prof. de Reynold sur le thème actuel de la « restauration nationale ». Un autre souvenir recueilli avec empressement par nos hôtes aura été la visite de la cité universitaire qui s'achève. Sur les pas du meilleur guide, M. le conseiller Piller, nos jeunes amis ont parcouru les pavillons futurs de notre haute Ecole et admiré combien leur ensemble s'harmonise avec la riche frondaison de grands arbres que les architectes, amoureux d'un joli site, ont religieusement conservés. Ils ont gardé l'espoir que l'état des travaux permettra l'occupation, au prochain semestre, du pavillon des cours, ménageant ainsi aux élèves des trois Facultés primitives, l'agrément dont jouissent leurs condisciples des

sciences, depuis la rénovation des laboratoires et de leurs annexes, à Pérolles.

Cet espoir nous ramène à l'heure où l'« Association des Amis de l'Université » acceptait la mission d'améliorer les aîtres de la Faculté des Sciences. Ce progrès fut réalisé pour maintenir, à Fribourg, un des sièges d'examens fédéraux des sciences naturelles. Une somme de plus d'un million investie dans ce remarquable ouvrage fut couverte par le « Hochschulverein » sans intervention de l'Etat, hormis les subsides dus pour entreprises de chômage.

L'opinion se préoccupe maintenant de la construction résolue pour remplacer les salles devenues insuffisantes au Lycée par des locaux où maîtres et élèves trouveront les meilleures conditions de travail. Nous n'avons pas à considérer ici le coût de l'œuvre. Le « Hochschulverein » s'en est chargé en adoptant plans et devis. Il dressa un budget sérieux et envisagea toutes mesures propres à assurer le financement de l'importante bâtisse. On a mis, sans doute, en ligne de compte le produit de la collecte faite en Suisse catholique, chaque année, le 1er dimanche de l'Avent, et l'on n'a point exclu d'autres manifestations individuelles de la générosité de nos coreligionnaires qui s'est déjà plusieurs fois exercée sous la forme de « dons du jubilé universitaire ». Qu'il nous soit permis, pour finir, de signaler l'une de ces offrandes, dans le beau geste de nos maîtresses ménagères et de plusieurs de leurs amies de l'enseignement primaire, qui ont réuni mille francs libéralement présentés à la plus haute école du pays. Cadeau modeste, à la vérité, si on le compare à d'autres donations ; mais combien sympathique ! Ne fait-il pas songer à ce « denier de la veuve » célébré à jamais dans la chrétienté parce qu'il mérita la louange du Sauveur ?

G.

Genève.

I. Généralités.

L'année scolaire 1939-1940 restera gravée dans la mémoire des professeurs et des élèves. Bien des maîtres et des étudiants furent mobilisés, des locaux réquisitionnés, l'enseignement réduit ou suspendu, les programmes inachevés. Inutile de s'attarder sur ces multiples difficultés qui mirent à rude épreuve l'ingéniosité des chefs de service et le dévouement du corps enseignant :

chaque canton en connut de semblables. Comme le soulignait M. le Conseiller d'Etat Adrien Lachenal, dans son discours aux Promotions des écoles primaires, nous pouvons nous estimer heureux d'avoir pu, malgré tout, bénéficier d'une année scolaire à peu près complète.

Il est assez difficile de déterminer l'effet de la mobilisation et de la guerre sur la jeunesse. Dans un canton essentiellement urbain comme celui de Genève, on peut dire qu'il fut considérable et, en général, fâcheux. Le père étant mobilisé, la mère retenue dans un commerce ou à l'usine, l'école parfois fermée, la surveillance des enfants se relâcha beaucoup. Certains écoliers, livrés à eux-mêmes, commirent des actes répréhensibles. D'autre part, même chez ceux qui furent suffisamment surveillés, la radio, le journal, les conversations familiales créèrent une agitation, une nervosité que l'école eut bien de la peine à apaiser. Les jeux violents, parfois brutaux, des petits, les discussions passionnées des grands montrèrent à quelle tension était soumis le système nerveux des écoliers.

Fort heureusement, la guerre n'exerça pas que des conséquences défavorables. Sous la pression des événements, maîtres et élèves sentirent, comme jamais ils ne l'avaient fait, quel privilège nous avions d'appartenir à la Communauté helvétique. Certaines branches, comme la géographie, l'histoire nationale, l'instruction civique, certaines pages de nos auteurs romands, parfois un peu délaissées, suscitèrent un intérêt tout particulier.

Les élèves des écoles manifestèrent par des actes leur sentiment de la solidarité : Noël du Soldat, envois aux hôpitaux militaires, Don National, coopération aux travaux agricoles. La jeunesse sut saisir toutes ces occasions pour témoigner sa gratitude à ceux qui défendent notre pays. A eux seuls, les élèves des écoles primaires, en vendant des pochettes de cartes, réunirent les fonds nécessaires à la construction d'un nouveau « Foyer de poche » du soldat. Invités à donner le nom d'un personnage historique au nouvel édifice, 520 élèves choisirent Henry Dunant, 421 Dame Royaume, 371 Philibert Berthelier. Vinrent ensuite : Jean-Jacques Rousseau, le général Dufour, etc. M. Paul Geisendorf, l'organisateur de ce plébiscite original, conclut dans la communication qu'il a présentée à ce propos à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève : « Par leurs réponses bon nombre d'élèves nous ont fourni l'encourageante assurance qu'ils sont prêts à entrer dans la vie appuyés sur la plus solide, la moins trompeuse des bases : la connaissance lucide du passé, qui seule peut créer et préserver un patriotisme sans déformation et un amour de son pays qui ne soit pas avant tout la haine de celui des autres. »

Certains articles de la presse pédagogique révèlent les préoccupations actuelles du corps enseignant. Tous ceux qui aiment à réfléchir sur leur mission se demandent si notre école, de par ses traditions et sa structure, répond à ce qu'exigent les temps actuels, si elle contribue non seulement à développer harmonieusement l'enfant, mais aussi à l'intégrer dans la vie de la communauté. Beaucoup d'entre eux, par des raisons pertinentes, répondent : non. Ils sentent que nous avons nous aussi à faire monter dans notre organisme scolaire une sève nouvelle, un esprit nouveau. Ce besoin, pour l'instant confus, se traduira-t-il par une réforme pédagogique importante ? Il est trop tôt pour en juger.

En attendant, signalons que la loi sur l'instruction publique a subi une refonte totale. Elaboré en 1886, revu et surtout augmenté en 1911, 1914, 1919 et 1924, notre appareil législatif avait subi tant d'adjonctions et de suppressions, qu'il était devenu compliqué, fort malaisé à manier. M. le Conseiller d'Etat Adrien Lachenal et M. Henri Grandjean, Secrétaire du Département, ont accompli ce travail délicat avec beaucoup de soin. A l'intérieur de grandes divisions générales semblables dans les deux premiers ordres d'enseignement (l'Université faisant un tout à part) viennent s'enchaîner les dispositions relatives à l'organisation, au personnel, aux traitements. Bon nombre de détails qui encombraient l'ancienne loi ont été renvoyés aux règlements spéciaux, de telle sorte que, malgré les créations et adjonctions opérées depuis vingt ans, la nouvelle loi est moins volumineuse que l'ancienne.

Elle n'introduit pas de réforme fondamentale. Rien de plus naturel : la loi consacre, elle ne crée pas. La présente, et c'est son principal mérite, apporte ordre et clarté dans un fouillis dans lequel les initiés eux-mêmes avaient peine à se reconnaître. Signalons cependant certaines modifications de quelque importance. La Commission scolaire cantonale, qui servait d'organe de préavis pour des questions pédagogiques d'ordre général est supprimée. Comme elle était essentiellement composée de fonctionnaires de l'instruction publique, le Département a estimé qu'il n'avait pas besoin d'une Commission pour consulter ces collaborateurs. Sous le titre « division complémentaire » on a groupé les dispositions concernant les classes urbaines (dites classes de préapprentissage) et les classes rurales (dites écoles secondaires rurales) d'élèves qui achèvent leur scolarité sans entreprendre d'études secondaires proprement dites. Au Collège supérieur, le terme de section « réale », qui n'est pas français, a été supprimé ; celui de section « technique », qui créait des confusions avec le technicum, remplacé par le titre de section « scientifique ». A l'école

des Arts et Métiers les commissions de surveillance seront organisées de manière plus rationnelle. A l'Université, l'énumération détaillée des chaires ou fractions de chaires fait place à des indications générales sur la mission de l'Université et les enseignements répartis entre les facultés. L'Institut de médecine dentaire, jadis simple école professionnelle, est désormais rattaché à la Faculté de médecine.

En ce qui concerne le statut des fonctionnaires, peu de modifications importantes : les dispositions relatives aux sanctions ont été précisées et allégées. La procédure d'enquête préalable, qui, à certains égards, faisait double emploi avec la procédure de recours, a été supprimée. Signalons enfin quelques dispositions concernant les maîtresses principales des écoles enfantines, les maîtresses d'études de l'enseignement secondaire, les maîtres et maîtresses d'atelier, certaines indemnités spéciales.

II. Enseignement primaire.

En raison des circonstances, plusieurs réformes pédagogiques ont subi un temps d'arrêt : diffusion de l'écriture script, individualisation de l'enseignement par la méthode des fiches, modernisation des méthodes de la division inférieure de l'école primaire, revision du plan d'études. Autant de questions qu'il sera nécessaire de reprendre bientôt.

A part quelques occupations de locaux, l'école enfantine a pu poursuivre son travail de rénovation : élaboration de textes et de jeux de lecture, confection de matériel. Devant le nombre croissant d'enfants qui entrent à sept ans à l'école primaire sans savoir lire couramment, on se demande si la coupure actuelle est rationnelle et s'il ne serait pas préférable de prévoir un jardin d'enfants de 4 à 6 ans et une école maternelle de 6 à 8 ans. Ainsi l'école primaire ne commencerait qu'au moment où l'enfant possède pleinement les techniques élémentaires qu'enseigne l'école enfantine.

Dans quelques classes primaires, on a tenté de commencer l'enseignement de l'allemand une année plus tôt, en V^e^ année (enfants de 11 à 12 ans). Il s'agissait surtout d'utiliser des phrases, des expressions idiomatiques à l'exclusion de toute notion grammaticale. Les résultats ont paru encourageants.

Deux nouveaux manuels destinés à la division supérieure ont vu le jour : un manuel d'arithmétique et un livre de lecture. Le premier, œuvre de M. Louis Grosgurin, professeur, et de MM. Louis Durand et Albert Richard, directeurs d'écoles, remplace le manuel d'André Corbaz. Il n'est plus un recueil de problèmes,

mais un véritable manuel d'arithmétique. Chaque notion fait l'objet d'un exposé précis accompagné de croquis. Le choix des problèmes a été entièrement renouvelé et adapté aux conditions actuelles. Après la division moyenne et la division complémentaire, la division supérieure de l'école primaire se trouve dotée de cet excellent instrument de travail. Sous le titre flatteur de « Fleurs coupées », une commission de pédagogues a réuni, après trois ans de travail, un bouquet de textes modernes, dont beaucoup d'inédits, qui permettront de renouveler le choix des morceaux d'élocution, de lecture expliquée, etc. Dans la préface, les auteurs montrent le parti que le maître peut tirer de ces textes pour des exercices variés de lecture compréhensive. Cet ouvrage succède au manuel de lecture de MM. L. Mercier et A. Marti.

III. Enseignement secondaire.

Dans les établissements de jeunes gens, *Collège de Genève* et *Collège moderne*, on ne signale pas de modification importante. Dans l'un on souligne la grande place que doit prendre l'éducation physique dans les programmes scolaires. Nos écoles trop longtemps dominées par un intellectualisme excessif s'efforcent de mieux développer les forces physiques des jeunes gens. Mais les difficultés ne manquent pas : il faut aménager des salles et des terrains, équilibrer les horaires, préparer des moniteurs, constituer des clubs et des équipes. Au Collège moderne, le doyen souligne la nécessité non seulement « d'instruire, ce qui est relativement facile, mais d'éduquer, ce qui est plus difficile. Eduquer, c'est former le caractère, c'est apprendre aux élèves non à éviter l'effort, mais à l'aimer, à le rechercher ; éduquer, c'est donner le sentiment de la responsabilité, c'est créer l'énergie et la volonté. Nous vivons dans une époque tragique où seuls les décidés, les énergiques s'imposeront. » A nos écoles de former ces hommes dont notre démocratie a besoin. » Cette intention est louable : reste à savoir si notre école est conçue de manière à donner vraiment à l'élève le sentiment de la responsabilité.

L'*Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles* a connu, elle, des changements assez importants. Tout d'abord, M. Samuel Gaillard, directeur de cet établissement depuis 1933, date du départ de M. Henri Duchosal, a donné sa démission. M. Gaillard avait débuté dans l'enseignement professionnel. Nommé directeur de cet ordre d'enseignement en 1917, il avait en particulier réorganisé l'Ecole supérieure de Commerce. A l'Ecole secondaire, comme dans ces autres établissements, il se montra à la fois un excellent administrateur et un pédagogue

compréhensif. Ce fut sous son inspiration que fut constituée la nouvelle section de culture générale et féminine qui réunit les anciennes sections dites littéraire et pédagogique. Les premiers résultats, l'esprit novateur qui règne dans cette section, confirment les espoirs de son créateur. Pour remplacer M. Gaillard, le Département a fait appel à M. René Dovaz, docteur ès sciences mathématiques, professeur dans cette école. M. Dovaz, en plus de sa forte préparation scientifique, est un excellent musicien, qui a rendu de grands services à la radio, en particulier à la radio scolaire. On a tout lieu d'espérer, qu'en cette double qualité de savant et d'artiste, il saura doter notre école supérieure des jeunes filles d'une organisation et d'un esprit qui répondent à la fois aux nécessités de la vie d'aujourd'hui et à la nature propre de la femme. Les premières constatations faites par M. Dovaz nous montrent qu'il a parfaitement conscience de sa mission : « J'ai été stupéfait en examinant épreuves, examens et travaux, de l'énorme accumulation de matières dont on charge le cerveau de nos jeunes élèves. J'ai du même coup été frappé de la stérilité d'une partie des efforts que nous leur demandons. Des chapitres entiers ne sont appris et sus que le jour d'une épreuve ; souvent des branches entières sont, l'examen passé, sans lendemain dans l'esprit de l'élève. Il faut avoir le courage de faire un choix et de lutter contre l'ancienne idée, toujours vivace, du savoir encyclopédique. Un tel sacrifice est nécessaire si nous voulons assurer la santé physique et spirituelle de nos élèves. » Si dans la section de culture générale et féminine, dont nous parlons plus haut, la solution a été facile à trouver, en sera-t-il de même des sections latine et moderne qui conduisent à la maturité et qui, comme telles, sont soumises à de redoutables obligations qui n'ont rien de pédagogique ?

Une autre mesure importante est la création, à côté du directeur, d'un poste de sous-directrice, confié à une pédagogue d'une grande expérience, Mlle Alice Yung, qui sera chargée, pensons-nous, des relations avec les familles et des questions de discipline. Cette initiative est très heureuse, car l'influence d'une femme de cœur est précieuse sur les jeunes filles.

IV. Enseignement professionnel.

L'*Ecole supérieure de Commerce* a accentué son caractère professionnel et réorganisé les classes d'administration. Il est à souhaiter que les services publics, Etat, Ville, régies autonomes, donnent la préférence pour le choix du personnel administratif aux candidats qui possèdent le diplôme de cette école.

A l'*Ecole des Arts et Métiers*, le nombre des apprentis du bâtiment a fortement diminué, tandis que celui des apprentis en mécanique reste élevé. Si de grands travaux d'utilité publique doivent être prévus dans un avenir proche, trouvera-t-on sur place les ouvriers qualifiés qui seront nécessaires ? Les examens de fin d'apprentissage révèlent une fois de plus la supériorité des apprentis sortant de l'école sur ceux qui ont été formés par des patrons privés. Si l'école ne met pas toujours l'apprenti devant les conditions réelles de la production, elle offre l'immense avantage de rester une école, où la méthode de travail et l'intérêt de l'apprenti comptent plus que l'avantage immédiat du producteur.

Les élèves de la section de mécanique ont été placés temporairement dans des ateliers et usines de la place, au moment où, par suite de la mobilisation, certaine main-d'œuvre faisait défaut. Ce contact avec les conditions actuelles de production a complété heureusement l'enseignement de l'école. D'autre part, les élèves du Technicum ont demandé de pouvoir offrir leurs services à des campagnards.

La mobilisation a exercé une double répercussion à l'*Ecole Ménagère et professionnelle des jeunes filles*. Bien des élèves, aux prises avec des difficultés familiales nouvelles, se sont absentées fréquemment. D'autre part, l'Ecole a participé activement à toutes les œuvres en faveur de l'armée ou de certains déshérités. Elle s'est adaptée aux normes et méthodes fixées par les Services fédéraux sur la formation professionnelle. Elle a adopté la méthode de coupe préconisée par l'Union féminine suisse des Arts et Métiers. D'autre part, la durée de l'apprentissage a été fixée à cinq semestres.

Nous avions signalé dans notre dernière chronique la réorganisation des anciens cours professionnels. L'*Ecole complémentaire professionnelle* groupe, dans le bâtiment du Quai de la Poste, plus de 1400 apprentis répartis en quatre groupes : vêtement, alimentation, industrie, bâtiment. Un gros effort d'organisation a été accompli cette année : établissement d'un programme détaillé, acquisition d'un matériel d'enseignement, rénovation et décoration des locaux, application stricte des dispositions de la loi fédérale. D'une façon générale, on constate un sérieux progrès. Elèves et patrons comprennent mieux la nécessité d'une instruction complémentaire. Les *cours complémentaires des branches commerciales*, rattachés à l'Ecole de Commerce, enregistrent également de bons résultats. Seule la connaissance de l'allemand laisse encore à désirer.

V. Enseignement supérieur.

S'il est une institution sur laquelle les événements actuels devaient exercer de multiples et profondes répercussions, tant en raison de l'âge des étudiants, que de leurs aspirations et du caractère de leurs études, c'est bien l'Université. « La guerre actuelle, déchaînée sans mesure, dit M. le recteur Victor Martin dans son allocution du *Dies Academicus*, est la négation même de tout ce qui constitue l'idéal servi par les universités. L'ordre, le droit, les conditions indispensables à l'élaboration d'une science digne de ce nom, tout dépend aujourd'hui pour une longue durée de la fortune des armes. Aussi est-ce le cœur serré que nous célébrons cette année nos assises académiques. »

Le nombre total des étudiants inscrits au semestre d'été 1940 était de 844 (983 en été 1939). La diminution provient surtout, comme on pouvait s'y attendre, des étrangers. Le groupe balkanique, autrefois si nombreux, ne compte plus que 29 membres; les Allemands, en partie à cause de la suppression des cours spéciaux de la faculté de droit, tombent de 83 à 53. Quelques étudiants étrangers, surpris par les événements et dénués de ressources, ont dû recourir à l'Entr'aide universitaire.

Quelques mutations sont survenues dans le corps professoral. M. Ernest Muret, professeur de philologie romane, dont les étudiants redoutaient l'inflexible rigueur scientifique et appréciaient les qualités de cœur, a été enlevé à sa famille, après quelques années de retraite. M. Guillaume-Léonce Duprat, professeur, depuis 1922, de sociologie et d'économie sociale, s'est vu contraint par les événements de quitter notre pays. Les étudiants gardent un fidèle souvenir de ce professeur, ami des vastes synthèses qu'il exposait d'une parole alerte, parfois caustique. Cet enseignement a été réparti entre deux professeurs en charge : MM. Anthony Babel et Jean Piaget. MM. Edmond Rossier, professeur d'histoire et Raoul de Seigneux, professeur de gynécologie, ont abandonné leur enseignement, atteints par la limite d'âge. La chaire de pathologie générale, vacante par la démission de M. le professeur Max Askanazy a été confiée à M. le Docteur Erwin Rutishauser. Enfin M. Henri Frei a été chargé de l'enseignement de la comparaison des langues indo-européennes.

Le doctorat ès lettres *honoris causa* a été décerné à MM. Daniel Baud-Bovy, ancien président de la Commission fédérale des Beaux-Arts et auteur de l'ouvrage classique sur l'Art rustique en Suisse, et Raoul Montandon dont les travaux anthropologiques font autorité. La médaille de l'Université a été remise à M. Emile Rivoire, docteur *honoris causa*, qui vient d'achever avec sa quatre-

vingt-dixième année la publication monumentale des Registres du Conseil de Genève. Des dons importants ont été faits à la Faculté de droit par la famille de M. Albert Richard, à la Faculté des sciences par celle de M. Philippe-A. Guye.

Ainsi en dépit des événements, du trouble des esprits, notre Haute Ecole, grâce au dévouement de ses maîtres et de ses amis, n'a pas failli à sa belle mission : la recherche désintéressée et la diffusion enthousiaste de la vérité.

A. ATZENWILER.

Jura bernois.

La chronique de ce temps de guerre sera courte. Alors que notre armée est sur pied — pour le seul Jura bernois, deux cents instituteurs mobilisés, — alors que la population civile est en proie aux préoccupations les plus angoissantes, il appartient à l'école publique d'accomplir son devoir sans phrases, d'assurer à la jeunesse l'atmosphère la plus favorable à sa croissance, à son perfectionnement, à sa préparation à la vie. L'ère des spéculations hardies est close. Il n'est plus temps de philosopher, et d'aucuns s'en félicitent, oubliant pourtant que la main, que l'activité ouvrière auront toujours besoin des conseils de l'esprit. On a pu se moquer des belles théories, des critiques, des hypothèses, et pourtant le praticien se rapprochera toujours avec fruit du philosophe, avec le désir profond de prévoir, à la lumière des faits analysés, des constatations, des thèses confirmées ou proposées. Mais encore une fois, au cours de l'année écoulée, il a bien fallu se borner à vivre, à vivre même pour deux, ou pour quatre, à faire vivre tout un petit monde enfantin privé de parents, privé de maîtres, exposé à tous les troubles des mobilisations, des guerres, des internements, aux faux bruits, aux nouvelles grossies, aux menaces vagues et d'autant plus inquiétantes. Le moins qu'on puisse dire, c'est que chacun a bien tenu, et que l'école publique a fait de bon travail, en dépit de tout.

Le corps enseignant bernois avait de beaux projets, en été 1939. Il entendait poursuivre le travail de régénération nationale entrepris au cours des journées de « défense spirituelle du pays ». On pensait se réunir quelques jours pour préparer le travail des sections, les plans étaient établis, lorsque la mobilisation est venue. Depuis, ce n'est plus seulement de défense spirituelle qu'il s'agit, mais le problème est loin d'être résolu, et l'on y

reviendra. Il faudra bien que l'école devienne, partout où elle ne l'est pas encore, le foyer spirituel le plus vivant de la nation, que le corps enseignant tout entier soit consciemment au service du pays et de l'humanité. Lorsqu'on voit les efforts de la France écrasée pour refaire son armature spirituelle, on ne peut s'empêcher de penser qu'il y a aussi bien à faire chez nous pour éviter la pire des catastrophes, qui est la menace de désunion, de dissensions partisanes ou confessionnelles. Certains indices permettent d'espérer que le danger s'est atténué au cours d'un an de collaboration étroite entre les hommes de tous les groupes, et la concentration nationale dont on parle ne manquera pas de s'effectuer en premier lieu sur le terrain scolaire.

Les effets de la guerre sur l'activité scolaire sont multiples. Tout d'abord, les mesures prises pour assurer le remplacement des mobilisés : fusions et suppressions de classes, appel d'institutrices d'autres cantons, des élèves des écoles normales, d'anciens instituteurs, d'institutrices mariées. Mesures parfois audacieuses : il n'est pas toujours facile à un retraité de reprendre du service, et plusieurs jeunes stagiaires ont eu quelque peine à établir une bonne discipline dans des classes fusionnées, ou dans lesquelles avaient passé d'innombrables remplaçants. Dans l'ensemble, pourtant, les résultats ont été satisfaisants, la bonne volonté suppléant à l'expérience. Depuis la démobilisation partielle, cela va mieux, et l'on peut espérer que l'enseignement pourra être donné régulièrement à l'avenir.

Nous ne parlerons pas des occupations de locaux scolaires, des déprédations inévitables causées dans les classes, les halles de gymnastique. Ce sont là petits ennuis de graves causes. On se console en pensant... que cela aurait pu être bien pis, et c'est avec un zèle inlassable que petits et grands élèves s'efforcent de témoigner leur attachement à nos soldats : préparation de cadeaux de Noël, confection de vêtements chauds, etc. C'est particulièrement lors de l'entrée en Suisse des internés que le dévouement prit les formes les plus touchantes, et je n'oublierai jamais le groupe de nos élèves m'attendant un soir, sur les marches du grand escalier, et disant : « Nous vous aurions attendu toute la nuit. Nous sommes Samaritaines, nous voulons servir, de n'importe quelle manière ! » Dès le lendemain, nos Samaritaines accueillaient les réfugiés à la gare, distribuant vivres et sourires aux malheureux soldats, aux misérables civils chassés de leurs foyers. Pareilles scènes se sont déroulées partout et font honneur aux élèves de nos écoles.

Une conséquence désastreuse de la guerre : les suppressions de classes, une demi-douzaine en tout. La dénatalité — sur

laquelle nous aurons l'occasion de revenir — y est bien pour quelque chose. Cependant, en temps normal, on pourrait maintenir de nombreuses classes lors même que le minimum légal d'élèves n'est pas atteint. Qui fixera le minimum le plus favorable au bon travail scolaire ? Une classe de vingt élèves, ou même de quinze, n'est-elle pas une classe normale ? Oserait-on prétendre qu'il est indifférent d'avoir en classe dix ou vingt élèves de plus — ainsi que nous l'affirmait un de nos « bonzes » pédagogiques, parlant évidemment d'un degré scolaire qui n'est pas le sien ? Mais le moment de pareilles discussions n'est pas venu, et il faut se plier aux nécessités de l'heure, en cela comme en matière de traitements, de matériel scolaire, de manuels d'enseignement. Disons pourtant que nos commissions officielles travaillent à nous doter de nouveaux manuels de chant, qu'il est question d'une nouvelle grammaire, qu'enfin on espère éditer un manuel d'enseignement religieux illustré, captivant, et à peu de chose près commun aux deux confessions : pareille preuve d'entente confessionnelle serait bien accueillie des populations jurassiennes, mieux disposées que jamais à se comprendre et à s'aimer.

Les cours de maîtresses de couture, qui avaient lieu tous les quatre ans à l'Ecole normale de Delémont, seront dorénavant annuels, ce qui permettra une meilleure adaptation aux besoins courants de l'enseignement. Il y a longtemps que pareille mesure avait été prise dans l'Ancien canton. Autre imitation heureuse des institutions bernoises : en automne s'ouvrira à Delémont le Foyer jurassien pour enfants arriérés. Pareils établissements existent depuis des années à Berthoud et à Steffisbourg, et cette création est attendue avec impatience par nos populations, bien qu'on redoute les hésitations des parents à se séparer de leurs enfants. Notre chronique de l'année prochaine permettra sans doute de saluer enfin l'événement qui se prépare depuis vingt ans. Un instituteur jurassien plein d'ardeur, M. Daniel Gross, a été chargé de la direction du Foyer et autorisé à se rendre dans des établissements similaires pour se préparer à cette importante mission.

Dans l'ordre administratif, signalons la nomination de M. le Dr Kleinert, secrétaire à la Direction de l'Instruction publique, au poste de directeur de l'Ecole normale de Monbijou. Départ vivement regretté par les Jurassiens, qui appréciaient la bienveillance, la compréhension et la franchise de M. le Secrétaire Kleinert. Son successeur ne manquera pas de marcher sur ses traces : M. le Dr Dubler, qui a étudié en France, a su inspirer confiance à ses collègues jurassiens dès les premières rencontres et nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Un autre départ, vivement ressenti dans tout le Jura : celui du secrétaire central des instituteurs bernois, M. Otto Graf, décédé prématurément. Lui aussi, il avait su comprendre le caractère jurassien, et il s'en vantait. Historien de talent, il était aussi un patriote averti et il a travaillé avec fruit au rapprochement des groupes ethniques, linguistiques et confessionnels qui forment l'Etat bernois. Nous garderons à Otto Graf un souvenir cordial et reconnaissant.

* * *

Dirons-nous que nous tournons avec empressement la page de 1940 ? Qui sait si la suivante ne sera pas plus sombre encore... C'est avec confiance pourtant que le corps enseignant jurassien se dirige vers l'avenir, encouragé par les réalisations obtenues dans une collaboration de tous au service de la communauté helvétique.

CHARLES JUNOD.

Neuchâtel.

En mai 1938, le Grand Conseil a adopté une motion

« priant le Conseil d'Etat de préparer les refontes législatives et les mesures administratives nécessaires pour que les écoles neuchâteloises donnent à la jeunesse une éducation nationale et qu'en particulier les futurs instituteurs soient dotés d'une solide culture nationale ».

L'auteur de la motion, en la développant au sein de l'assemblée législative, préconisait de renforcer l'enseignement de l'histoire nationale, de la géographie suisse, de l'instruction civique en présentant les événements historiques, les notions géographiques et les institutions du pays dans leurs rapports avec la vie nationale.

Une des premières conditions à remplir serait de disposer d'un personnel enseignant qui se fasse un devoir de faire pénétrer l'idée de patrie dans l'âme des écoliers, l'éducation nationale ou la culture du sentiment national résidant plus dans l'esprit de l'enseignement que dans ses matières.

Le Département de l'instruction publique chargé d'une étude de toute la question a tenu à prendre les avis des directeurs des écoles primaires, moyennes et supérieures, auxquels il a été demandé de faire connaître leur point de vue ; la circulaire qui leur a été adressée disait notamment :

« Il nous serait utile de connaître votre point de vue concernant la mission qu'il convient de confier à l'école pour répondre aux vœux des motionnaires et de savoir quelles modifications devraient, à votre avis, être apportées aux lois et aux règlements scolaires, à la formation du personnel enseignant, à l'organisation des études, aux méthodes d'enseignement, aux moyens de travail, au matériel scolaire et en général quelles mesures vous paraîtraient indiquées pour que les établissements d'enseignement public soient à même de collaborer plus efficacement à la défense spirituelle et morale du pays ».

Bien que les réponses reçues présentent de la diversité dans les conceptions, elles apportent leur approbation au principe en considérant que l'éducation nationale peut être renouvelée et intensifiée sans qu'il soit besoin de modifier pour autant l'organisation scolaire. Ce qui importe, c'est la formation des maîtres et l'esprit de l'enseignement. Les réponses préconisent, en outre, divers moyens de réalisation, tout en relevant cependant que, jusqu'ici, l'école neuchâteloise s'est souciée de l'éducation nationale et que, dans son ensemble, le corps enseignant a fait preuve d'un esprit d'attachement au pays et à ses institutions.

Le rapport général du Département de l'instruction publique a fourni la matière d'un rapport présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, rapport qui se terminait par des projets de dispositions nouvelles à introduire dans les lois scolaires, notamment celle-ci :

« L'enseignement doit être donné objectivement dans le cadre et le respect des institutions du pays. »

et par un projet de loi sur l'éducation nationale dont voici la teneur :

« Le Conseil d'Etat reçoit pouvoir de prendre toutes mesures utiles :

a. pour instituer et organiser le stage obligatoire en vue de la formation professionnelle des candidats à l'enseignement porteurs des titres ou diplômes requis par la loi ;
b. pour instituer et organiser des cours d'initiation et de perfectionnement en faveur des membres du personnel enseignant des écoles publiques et notamment des maîtres et des maîtresses chargés des enseignements qui contribuent plus spécialement à la formation civique ;
c. pour procéder à la revision des programmes et des manuels scolaires, conformément à l'arrêté fédéral visant à maintenir et à faire connaître le patrimoine spirituel du pays, du 5 avril 1939. »

Ces divers projets de lois ont été adoptés.

Une première disposition de la loi sur l'éducation nationale a reçu son application. Par arrêté du Conseil d'Etat, le stage obligatoire est institué.

Tout porteur d'un titre requis par la loi pour enseigner dans un établissement public d'instruction primaire, secondaire ou professionnelle doit, pour être nommé en qualité de titulaire d'un enseignement, justifier d'un stage pratique d'une durée de quatre mois au moins.

Le stage est organisé par le Département de l'instruction publique, avec la collaboration des commissions scolaires, des commissions d'écoles et des directeurs.

Il est fait sous la direction des titulaires de classes et le contrôle des inspecteurs et des directeurs d'écoles.

Les stagiaires sont soumis aux lois et règlements scolaires et doivent se conformer aux programmes et aux horaires en vigueur ; ils sont tenus, en outre, d'assister aux conférences et aux cours organisés par le Département de l'instruction publique.

Une attestation de stage leur est délivrée sur rapport des inspecteurs et des directeurs d'écoles.

Les modalités du stage concernant les différents ordres d'enseignement : primaire, secondaire, professionnel, gymnasial et pédagogique, feront l'objet d'instructions spéciales du Département de l'instruction publique.

Enseignement primaire. — La loi sur la prolongation de la scolarité obligatoire votée en 1939 est entrée en vigueur au printemps 1940. A cet effet, un programme d'enseignement a été élaboré ; son application est limitée à une période d'essai de trois ans.

Ce programme fait naturellement suite au « Programme général d'enseignement pour les écoles enfantine et primaire » mais comporte un plus grand nombre d'heures d'activités manuelles aussi bien pour les filles que pour les garçons.

Il doit être adapté suivant les possibilités et les conditions de chaque classe et au besoin de chaque élève dans toute la mesure possible.

La période d'hiver 1939-1940 et l'année 1940 jusqu'aux vacances d'été ont été pour la plupart des écoles primaires et secondaires une période pénible à traverser.

La mobilisation des maîtres, l'occupation des collèges et même des petites maisons d'école des villages et hameaux par la troupe ont rendu très difficile l'organisation de l'enseignement, autant pour la désignation de remplaçants et remplaçantes que pour la question des locaux pour les classes.

Dans quelques-uns de ces locaux, il a été impossible de placer tables, pupitres, tableau noir et cartes. Les élèves ont été installés autour de tables de famille. Dans d'autres, on a placé des plateaux sur des chevalets. Dans quelques villages et hameaux, il fut impossible de disposer d'un nombre suffisant de locaux, de chambres assez grandes ; plusieurs instituteurs et institutrices ont offert leur propre appartement et y ont reçu les élèves. Dans d'autres enfin, les classes occupaient le même local par rotation.

Personne, à notre connaissance, n'a pris prétexte des difficultés soulevées par le manque de confort et de moyens matériels, pour diminuer ses efforts ; malgré toutes les difficultés, chacun a fait son devoir. La bonne volonté, le dévouement, le courage, le sentiment du devoir ont suppléé à tout ce qui manquait.

Enseignement professionnel. — En application des dispositions légales et réglementaires, un nouveau règlement et de nouveaux programmes ont été élaborés concernant les examens en vue d'obtenir les brevets de maîtresse dans les écoles professionnelles d'enseignement ménager et de travaux féminins.

Pour être admise aux examens en vue d'obtenir le brevet de maîtresse d'école ménagère, l'aspirante doit posséder le brevet de connaissances pour l'enseignement primaire ou un titre équivalent.

Concernant les brevets pour l'enseignement des travaux féminins, couture, lingerie, broderie, les aspirantes doivent posséder le certificat fédéral de capacité ou un diplôme équivalent et avoir pratiqué le métier pendant deux ans au moins.

Les matières des examens ont été également revues dans le sens d'une amélioration de la culture générale et de la préparation technique et professionnelle.

Enseignement supérieur. — L'Université a été autorisée par le Conseil d'Etat, après le préavis favorable donné par la Commission consultative pour l'enseignement supérieur, à créer un nouveau diplôme : le diplôme supérieur de technicien-horloger.

Ce diplôme n'est accessible qu'à des étudiants de nationalité suisse qui possèdent déjà le diplôme de technicien-horloger délivré par une école d'horlogerie suisse. Le nombre de ces étudiants sera limité.

En outre, les cours spéciaux destinés aux techniciens-horlogers sont réservés exclusivement aux étudiants qui se préparent aux examens du diplôme supérieur.

W. B.

Valais.

Le cours 1939-40 a été fort mouvementé. Locaux occupés par des troupes, congés extraordinaires plus ou moins prolongés, emménagements dans des salles de fortune, personnel mobilisé et remplacé selon les possibilités du moment, horaires modifiés, bien d'autres facteurs ont produit dans les classes une certaine nervosité que ne manquait d'accroître le rythme hallucinant des événements. Mais tel est le pouvoir d'adaptation de l'homme que, grâce à la vigilance des autorités et au dévouement des maîtres, les résultats, dans l'ensemble, rejoignent à peu près ceux d'une année normale.

Dès le début de septembre, le Département de l'Instruction publique s'efforça de disposer du personnel nécessaire à l'organisation des cours. Plusieurs instituteurs indispensables aux classes supérieures ou dans les écoles à tous les degrés purent être licenciés. Pour combler les vides on fit appel aux jeunes maîtres sans emploi, à quelques institutrices et, très exceptionnellement, à du personnel retraité.

Un arrêté du Conseil d'Etat, en date du 3 octobre 1939, régla la question des traitements, pendant le service actif, de la manière suivante : *a*) personnel marié, 70 % du traitement plus 5 % par enfant mineur à sa charge jusqu'à concurrence du traitement légal ; *b*) personnel célibataire, 25 % du traitement, plus 5 % par personne à sa charge, en vertu d'une obligation légale d'assistance ou d'entretien ; *c*) le personnel veuf ayant un ménage est assimilé au personnel marié ; *d*) lorsque l'épouse du fonctionnaire mobilisé exerce une activité lucrative, le traitement prévu sous lettre *a*) est, en outre, réduit en tenant compte de l'importance du revenu de l'épouse. Il est également déduit du traitement une certaine part de la solde militaire, selon le montant de cette dernière. L'arrêté du 3 octobre fut complété dans la suite.

A son tour, le fonctionnement de la Caisse cantonale de compensation amène le Département à fournir au personnel enseignant toutes instructions utiles. Les bénéficiaires de postes fixes ainsi que les remplaçants sont soumis à l'obligation de verser 2 % de leur traitement global. Par traitement global on entend aussi bien la part versée par la Commune que celle qui est payée par l'Etat (allocation de famille, allocation pour enfants, cotisations à la Caisse de retraite, déplacement etc.). Est par contre exclue du traitement la réduction de 6 %, avec exonération d'un minimum de 800 francs et de ½ % par enfant de moins de 18 ans. Cette

réduction, introduite par les décrets du Grand Conseil du 8 février 1934 et du 13 novembre 1936, avait été maintenue pour l'exercice 1939-40. Envisageant le rajustement des salaires, le Comité de la Société valaisanne d'éducation, en séance du 11 avril 1940, a décidé d'en demander la suppression pour le 1er janvier 1941.

Avec tant de problèmes ardus, les événements ont apporté quelques occasions de stimuler chez les jeunes le sentiment de la solidarité nationale. Suivant l'appel du Général, nos écoliers participent au Noël du Soldat et à la collecte du Don national et de la Croix Rouge. Dans plusieurs écoles, notamment à Sion, ils renoncent à leurs prix, et reçoivent, en souvenir durable de leur générosité, un diplôme qui leur rappellera plus tard qu'aux jours tragiques de 1940 ils ont, à leur manière, servi la Patrie bien-aimée.

Jours fatals à plus d'une innovation que nous avions saluée dans notre précédente chronique ! Les cours de langues ont été supprimés. L'enseignement ménager dont on se promettait un réjouissant essor, n'a pu réaliser ses belles destinées, et les nouvelles maîtresses n'ont pas vu s'ouvrir le champ d'activité pour lequel elles s'étaient si vaillamment préparées. Le nombre des écoles ménagères demeure inchangé : 28 communes seulement sont dotées de ces bienfaisantes institutions. Toutefois, le Rapport de gestion nous assure que le Département continue à vouer toute son attention à ce problème vital pour le bonheur des foyers et la prospérité du pays.

A défaut des Conférences régionales, l'Ecole primaire a su maintenir le lien spirituel indispensable entre les membres de la grande communauté pédagogique. A côté d'articles variés, substantiels, riches de doctrine, elle traita toute une série de centres d'intérêt : la patrie, l'école, camarades et jeux, l'automne et ses travaux, les animaux sauvages, le logis et le foyer, Noël et jour de l'an, le choix d'un métier, santé et maladies, nos amies les bêtes, l'été, les moyens de locomotion etc.

De vivantes leçons de choses rendirent également les plus grands services aux maîtres en quête de matériaux. Enfin, pour mieux situer l'histoire suisse dans le cadre de l'histoire générale, elle fit défiler des hommes et des faits qui ont marqué de leur empreinte notre vie politique, économique ou sociale.

Dans l'enseignement secondaire, toujours en raison des événements, les examens de maturité sont avancés. Ils ont lieu, pour l'écrit, les 22 et 23 avril, dans tout le canton, et pour l'oral, du 7 au 10 mai, au lieu de fin juin. Comme par une étrange divination, ils s'achèvent la veille même de la deuxième mobilisation générale.

A cause de cette mise sur pied, et pour permettre aux étudiants

d'aider aux travaux agricoles, Monsieur le Chef du Département avance de 15 jours la clôture des Ecoles normales et des Collèges cantonaux. « Nous exprimons l'espoir, dit-il, qu'à la suite de cette mesure, les élèves accompliront l'effort de volonté pour fournir, malgré les circonstances défavorables, un travail normal et consciencieux. Pendant que nos soldats, au prix de lourds sacrifices, assurent la défense de nos libertés, il est du devoir de notre jeunesse de se préparer par une formation morale et intellectuelle solide à servir de son mieux le pays qui nous est si cher. »

Signalons, pour en revenir aux examens de maturité, que les épreuves orales ont été allégées de quelques branches. Pour les types A et B l'interrogation porta sur le latin, la langue maternelle, la deuxième langue nationale ; pour le type C, sur la langue maternelle, la physique et les mathématiques. Le nombre des candidats s'est élevé à 95 dont 62 pour le type A, 25 pour le type B et 8 pour le type C. Le nombre des diplômés est de 91, soit 83 pour les types A et B et 8 pour le type C. Il y eut 4 diplômes du 1er degré, 3 du type A et 1 du type C ; 45 du 2e degré et 42 du 3e degré. Puisse cette cohorte de bacheliers faire honneur à ses anciens maîtres, et fournir de bons ouvriers au monde nouveau qui se prépare !

Dr M. Mangisch.

Vaud.

Enseignement primaire.

L'année scolaire 1939-40 a été marquée dans les milieux scolaires du canton de Vaud, comme partout ailleurs en Suisse, par le souci d'assurer dans les meilleures conditions possibles la tenue des classes et, à cet effet, de pourvoir au remplacement des nombreux instituteurs mobilisés. Au 1er septembre 1939, le corps enseignant vaudois comptait 640 instituteurs dont 404 mobilisables dans le service actif, dans les services complémentaires ou dans celui de la défense aérienne passive.

Les écoles des centres urbains, dont les vacances d'été prenaient fin, ont pu rouvrir leurs portes au début de septembre ; mais pour remplacer les maîtres appelés sous les drapeaux, il a fallu recourir aux services de tous les jeunes instituteurs encore disponibles, de bon nombre de retraités, d'institutrices qui ne sont pas encore titulaires d'un poste et de personnes pourvues d'un

brevet qui avaient quitté l'enseignement pour se marier ou pour se vouer à d'autres occupations.

Après quelques démarches auprès de la direction de l'armée, l'on put, en novembre, rouvrir des classes privées de leurs titulaires depuis plus de deux mois. Durant tout l'hiver, néanmoins, maintes classes travaillèrent à effectif sensiblement augmenté, à cause de l'insuffisance du nombre des remplaçants.

Des bâtiments d'école, à Vevey et Montreux, en particulier, ont dû être cédés à l'armée qui en a fait des établissements sanitaires militaires. Il a fallu aussitôt se mettre en quête de locaux convenables pour recevoir les classes ; cela se fit plus aisément dans ces deux centres importants que dans d'autres localités où la troupe n'avait à sa disposition pas d'autres locaux chauffables que les salles d'école. Avec un peu de bonne volonté du côté militaire et de la part des autorités civiles, on parvint à s'arranger et à donner aux écoliers la possibilité de recevoir leur enseignement dans des conditions plus ou moins favorables.

Le compte rendu du Département de l'instruction publique relève néanmoins les raisons que l'on a de considérer l'année 1939 comme une année pénible pour tous, année pendant laquelle il fut impossible non seulement de réaliser les progrès escomptés mais de maintenir même ce qui avait été acquis. Aux inconvénients résultant des longues vacances imposées par les circonstances, il y a lieu, en effet, d'ajouter ceux des nombreuses dispenses qu'il a fallu accorder aux grands élèves qui devaient remplacer les mobilisés ou qui devaient collaborer aux travaux de la ferme, de l'atelier pendant les heures d'école. Les conditions de travail ont laissé fort à désirer dans maintes localités où maîtres et élèves ont dû se contenter de locaux de fortune manquant d'air et de lumière, et pourvus parfois d'un mobilier malcommode pour le travail scolaire.

Le plus souvent les *halles de gymnastique* n'ont pu être utilisées pour l'enseignement, l'autorité militaire les ayant réquisitionnées comme lieux de cantonnement. Le fait est d'autant plus regrettable qu'un effort spécial était déployé depuis quelques années en vue d'améliorer dans le canton l'enseignement de la gymnastique et de développer la culture physique de notre jeunesse scolaire. Des cours de perfectionnement avaient été organisés pour le personnel enseignant avec la collaboration des membres dirigeants de l'Association cantonale des maîtres de gymnastique. La nomination d'un inspecteur cantonal de gymnastique en 1938 avait donné déjà à cet enseignement l'essor qu'on en pouvait attendre.

Dans diverses parties du canton, les autorités communales

ont manifesté l'intérêt qu'elles portent au problème de l'éducation physique en décidant la construction de salles de gymnastique et la création d'emplacements pour les jeux et le sport. Ici et là, des initiatives ont été prises dans le sens d'un entraînement plus intensif de la gent scolaire aux exercices sportifs. Le Département de l'instruction publique s'est intéressé à ce mouvement en donnant les autorisations requises, compatibles avec les nécessités de l'enseignement général.

Malheureusement, les événements actuels entravent la réalisation des projets élaborés et empêchent, notamment, l'organisation du cours de perfectionnement du personnel enseignant que le Conseil d'Etat, d'entente avec le Département militaire fédéral, avait décidé en 1939 pour le printemps 1940. Dès l'automne 1939, la mobilisation a porté un coup sensible au bel élan qui s'était dessiné dans le canton, moins par l'absence d'instituteurs mobilisés que par l'occupation de la plupart des halles de gymnastique par la troupe. Et, à ce propos, nous ne pouvons que signaler la contradiction flagrante qui se révèle entre le souci du développement physique de notre jeunesse scolaire en vue des nécessités militaires et l'occupation, par l'armée, des locaux de gymnastique, laquelle, ainsi, enlève à l'école ses moyens.

Il n'en reste pas moins qu'en dépit de l'avis de certains contempteurs, l'Etat et l'Ecole ont conscience de l'importance nationale que revêtent l'enseignement de la gymnastique et le développement des aptitudes physiques de notre jeunesse. Malgré les moyens restreints dont on peut disposer actuellement, le personnel enseignant sait qu'il doit redoubler d'efforts pour obtenir, dans ce domaine, comme dans celui de l'éducation intellectuelle et morale, un maximum de rendement.

L'enseignement du français dans les écoles primaires vaudoises, ainsi que l'annonçait la chronique de l'année dernière, fait actuellement l'objet d'une étude approfondie qui, par les soins d'une commission nommée à cet effet, établira les bases nécessaires à l'élaboration de nouveaux manuels en remplacement du cours de langue actuellement en usage.

Dans les conférences officielles de district de septembre 1940, dont l'ordre du jour est celui des séances prévues pour l'automne 1939, et qui n'ont pu avoir lieu à cause de la mobilisation de la plupart des instituteurs, la discussion portera tout spécialement sur l'enseignement de la *composition*.

Le problème de l'*éducation nationale* préoccupe depuis longtemps l'autorité scolaire cantonale. En 1937, sont entrés en vigueur une loi et un règlement réorganisant les cours complémentaires

en vue de la préparation des jeunes gens de 15 à 19 ans à leur rôle de futurs citoyens. Le fait même que ces cours sont intitulés *cours d'éducation civique* est significatif.

L'enseignement de l'instruction civique qui jusqu'ici n'était donné à l'école primaire qu'aux jeunes garçons de 13 à 16 ans est assuré aussi, depuis l'automne 1938, aux jeunes filles du degré supérieur et des classes ménagères. D'autres dispositions, à cet égard, sont encore envisagées et vont être soumises à l'examen d'une commission spéciale.

La chronique de 1939 a signalé l'organisation, dans les Alpes vaudoises, de deux *cours ménagers préparatoires au service de maison*. D'une durée de 100 jours, ces deux cours ont été suivis par 42 élèves recrutées dans les parties du district d'Aigle qui ne possèdent pas d'écoles ménagères. Toutes ces jeunes filles ont pris l'engagement d'entrer ensuite dans le service de maison pendant une année au moins ou de faire un apprentissage ménager. L'action exercée sur les élèves, pendant ces trois mois d'internat, a été des plus favorables au point de vue pratique, moral et intellectuel.

Grâce à l'appui financier de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui paie le 60% des frais, le Département de l'instruction publique se propose de rouvrir ces cours pour l'hiver 1940-41.

L. Jd.

Enseignement secondaire.

Pour les écoles, comme pour le grand public, l'année 1939 restera marquée du double sceau de l'Exposition et de la mobilisation de guerre.

L'Exposition : il n'est jamais facile de représenter sous une forme matérielle quelque chose d'aussi spirituel et d'aussi vivant que le caractère d'un enseignement et d'une éducation ; cette difficulté était encore accrue par la conception thématique qui s'était imposée à Zurich. Aussi la collaboration active de nos écoles secondaires vaudoises se trouva-t-elle forcément assez restreinte : M. le Directeur Dudan a représenté la Suisse romande au comité de l'enseignement moyen, et M. Jeanrenaud, professeur, au comité du théâtre scolaire ; le Collège classique et l'Ecole supérieure des jeunes filles ont fourni des scènes du film spécial ; une classe du Collège classique cantonal a représenté une pièce d'un de ses maîtres, M. Maurice Budry. A ce propos, on nous permettra de regretter l'ostracisme qui a frappé la représentation de pièces classiques, dont l'étude joue pourtant un rôle si impor-

tant dans la formation de nos élèves, même au point de vue du sentiment patriotique.

Maîtres et élèves n'en ont pas moins suivi, avec un intérêt toujours grandissant, la grandiose manifestation nationale de Zurich. Toutes les écoles secondaires ont remplacé leur course annuelle par la visite de l'Exposition et en ont rapporté d'inoubliables souvenirs ; la plupart ont profité des conditions spéciales offertes par les C.F.F. pour revenir par les Chutes du Rhin, la Suisse centrale ou même le Parc national. Une centaine d'élèves du Collège et de l'Ecole supérieure des jeunes filles d'Yverdon ont bénéficié de l'aimable invitation d'un groupe de parents de Winterthour ; ils ont passé dans cette ville une soirée, une nuit et une matinée, reçus dans les familles avec une générosité et une cordialité vraiment touchantes. Les élèves du Collège du Sentier ont trouvé un accueil analogue à Meilen. De précieuses amitiés se sont ainsi nouées pour l'avenir. Nous saluons avec joie et reconnaissance de tels gestes, gages précieux de bonne entente et de compréhension entre Confédérés.

La mobilisation générale a naturellement placé l'école devant de graves difficultés. Déjà pendant les deux premiers trimestres de l'année, la réorganisation militaire avait appelé de nombreux maîtres à des services supplémentaires et l'on avait eu de la peine à les remplacer. Mais au moment de la rentrée de septembre, plus de la moitié du corps enseignant secondaire masculin (180 sur 290) était mobilisée ; à Lausanne, le Collège classique était transformé en hôpital, l'Ecole supérieure de commerce était occupée par la D.A.P., une partie des autres établissements et toutes les salles de gymnastique étaient réquisitionnées par les troupes. Il fallut renvoyer de huit jours la rentrée des classes de Lausanne et plus longtemps encore celle de plusieurs collèges communaux et écoles professionnelles. Grâce à la compréhension des autorités militaires, la plupart des locaux scolaires furent libérés et les maîtres les plus indispensables renvoyés peu à peu à leurs fonctions civiles. Cependant, il fallut faire appel à de nombreux retraités, à des maîtres et maîtresses de l'enseignement privé, à l'aide précieuse de plusieurs professeurs de l'Université ; on arriva ainsi à passer la période la plus difficile sans trop de dommages. Les maîtres non mobilisés se dépensèrent aussi sans compter, pour éviter un abaissement du niveau des études, au milieu des sujets de distraction de tout genre qui sollicitaient les écoliers ; les examens de fin d'année ont montré qu'ils n'avaient pas trop mal réussi.

Aux deux manuels récents, l'*Histoire ancienne* de Bonnard et Baechtold, et l'*Histoire du moyen âge* de P. Ansermoz, sont venues

s'ajouter l'*Histoire suisse* de G. Michaud et l'*Histoire moderne et contemporaine* de M. Perrin ; les élèves ont maintenant en mains un cours complet d'histoire, mis au point et bien adapté aux besoins de l'enseignement secondaire. Il en est de même des deux manuels d'arithmétique, dus à la collaboration de MM. Addor, Post et Schneider, et qui étaient attendus avec impatience depuis plusieurs années. Une série de manuels de sciences est aussi en préparation ; leur achèvement permettra d'abandonner les rares manuels étrangers encore en usage.

En dépit du reproche d'immobilisme que l'on fait trop volontiers à nos collèges, on peut constater un effort réjouissant pour améliorer encore l'enseignement de notre belle langue française, pour habituer nos élèves à s'exprimer correctement et sans gêne ; on entreprend de lutter contre le caractère trop intellectualiste de l'enseignement, en faisant leur place à la diction, à la culture physique, à des séances de musique expliquée. Tous ces essais, encore modestes, ont très bien réussi et seront poursuivis.

Enseignement universitaire.

Au cours de l'année 1939, l'Université de Lausanne a eu la douleur de perdre cinq professeurs honoraires : MM. Bugnion, Roguin, Cordey, Dommer et Fornerod, et un professeur ordinaire, M. Boninsegni, enlevé subitement le jour même où il prenait sa retraite. Les prescriptions inexorables sur la limite d'âge l'ont obligée à accepter la démission en pleine vigueur de M. Frank Olivier, professeur de langue et de littérature latines, qui remplissait en outre, depuis plus de vingt ans, les fonctions délicates de chancelier. Enfin, M. Arnold Reymond, le distingué professeur de philosophie, ayant perdu la voix à la suite d'une grave opération, a dû renoncer à la plus grande partie de ses cours, au grand regret de ses collègues et de tous ses étudiants.

Pour remplir ces vides, M. le professeur Georges Bonnard a été nommé chancelier ; le Conseil d'Etat a confié la chaire de philologie latine à M. Denis van Berchem, celle d'économie politique à M. Firmin Oulès, celle de pilosophie à M. Henri Miéville, et celle d'hygiène et de bactériologie, laissée libre par la démission antérieure de M. Galli-Valério, à M. Hauduroy ; l'enseignement de la sociologie a été remis à M. Jean Piaget, déjà professeur de psychologie, et celui de la technique des assurances à M. Auguste Urech, sous-directeur du Bureau fédéral d'assurances.

La mobilisation et le départ de nombreux étrangers ont eu leur répercussion sur le nombre des étudiants, qui a diminué de 200 en moyenne au cours de l'année. Grâce à la bienveillance